

## Matériaux

# Attestations Zone verte niveau Gold pour le bois lamellé

Dans le cadre d'une démarche visant à apporter la preuve de la qualité sanitaire de leurs produits, les fabricants de bois lamellé, réunis au sein du Syndicat national du bois lamellé (SNBL), ont annoncé avoir obtenu deux attestations "Zone verte Excell" niveau Gold, garantissant l'innocuité de leur matériau. Les tests, menés par les laboratoires **Excell** (accrédités par le Cofrac), ont porté sur deux échantillons de bois lamellé (les deux types les plus courants) : le bois lamellé avec adhésif MUF et le bois lamellé avec adhésif PU. *"Au cours des différents essais, toutes traces de pesticides, haloanisoles et halophénols, résidus de solvants et phtalates ont été recherchées",* explique le SNBL. *"Les résultats obtenus aboutissent aux mêmes conclusions pour les deux types de bois lamellé : composés organochlorés, biocides et phtalates : non détectés ; résidus de solvants : aucune présence significative. Seuls des terpènes, qui selon les laboratoires Excell sont naturellement présents dans les bois de type résineux et n'engendrent aucune précaution particulière, ont été détectés lors de ces tests".* Le SNBL s'est félicité des conclusions obtenues et de l'excellent niveau sanitaire des produits fabriqués par les producteurs de bois lamellé. *"Ces deux attestations Zone verte de niveau Gold constituent le niveau le plus élevé pour les matériaux en contact indirect, signifiant l'absence d'émissions nocives et confirmant l'excellente qualité sanitaire et la totale innocuité du bois lamellé sur la qualité de l'air comme sur les productions les plus sensibles",* a indiqué le SNBL à l'annonce des résultats.